

RETRAITE · PUBLIC ET PRIVÉ

Cumul emploi-retraite au 1er janvier 2027 : conseiller avant la bascule

Une journée pour anticiper la réforme du cumul emploi-retraite applicable aux retraites prenant effet à partir du 1er janvier 2027 : réduction de la pension selon l'âge et les revenus repris, conséquences pour les futurs retraités et les employeurs, choix de la date de départ.

Objectifs

1. Distinguer les règles applicables avant et après le 1er janvier 2027
2. Mesurer la réduction de la pension selon l'âge et les revenus repris
3. Conseiller sur la date de départ au regard du projet de reprise d'activité
4. Sécuriser la reprise d'activité côté employeur, public ou privé

Programme

- 01 Les règles en vigueur jusqu'à fin 2026**
 - Cumul intégral et cumul plafonné
 - Acquisition de nouveaux droits et seconde pension
 - Délais et conditions de reprise chez le dernier employeur
- 02 La réforme applicable en 2027**
 - Retraites prenant effet à compter du 1er janvier 2027
 - Avant l'âge légal : pension réduite à hauteur des revenus repris
 - Entre l'âge légal et 67 ans, puis après 67 ans : les règles annoncées
 - Textes d'application : ce qui est publié, ce qui reste attendu
- 03 Conseiller avant la bascule**
 - Comparer un départ fin 2026 et un départ en 2027
 - Retraite progressive : alternative ou complément
 - Effets pour l'employeur public ou privé qui réembauche
- 04 Atelier : scénarios chiffrés**
 - Trois profils : reprise avant l'âge légal, entre l'âge légal et 67 ans, après 67 ans
 - Grille de décision remise aux participants
 - Questions des participants

En pratique

RÉFÉRENCE

RMCE

DURÉE

1 jour · 7 h

FORMAT

Présentiel ou distanciel, en intra

NIVEAU

Actualité

SECTEUR

Public et privé

PUBLIC

Gestionnaires retraite et RH, conseillers retraite, responsables paie des secteurs public et privé ; agents et salariés envisageant de reprendre une activité.

PRÉREQUIS

Connaissance de base de la retraite du secteur concerné.

Méthodes pédagogiques

- Exposés appuyés sur les textes en vigueur
- Cas pratiques chiffrés
- Échanges sur les dossiers des participants
- Support remis au format PDF

Financement

OPCO, plan de développement des compétences, plan de formation de l'employeur public. Devis et programme fournis pour votre demande de prise en charge.

Évaluation

Questionnaire de positionnement en amont, QCM de validation des acquis de 10 questions en fin de formation, évaluation à chaud, évaluation à froid à J+90.

Accessibilité

Un référent handicap étudie avec chaque participant les adaptations nécessaires. Toute demande peut être formulée dès l'inscription.

Organiser cette formation

À la date de votre choix, dans vos locaux ou à distance, sur un programme ajusté à vos dossiers.

contact@inlecia.fr

01 84 16 14 75

[Fiche en ligne](#)

Formation conçue et animée par des avocats en exercice. INLECIA, organisme de formation certifié Qualiopi au titre de la catégorie « actions de formation ». Programme établi pour l'édition 2027-2028 ; la fiche en ligne fait foi.